

## **CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020**

Présents : Alain BOLERY – Marie-Laure BONAFINI – Blandine DUCHON - Yohann DUMONT - Michel DURANTIN - Carole FEJARD – Marion JOLIVET – Michel GAY - Sylvie LAPALUS - Philippe LEVEQUE - Thierry MYARD – Antonio Paulo TERROSO - Claudette TRONCY.

Absent excusé: Isabelle ANDRADE - Ludovic GRIMALDI (pouvoir donné à Claudette TRONCY).

Secrétaire de séance : Carole FEJARD

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 28 octobre 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

### **I Programme de voirie 2021, travaux aux Encognes et demande de subventions 2021**

#### Voirie 2021 :

Suite au travail de la commission voirie, Alain BOLERY présente les estimatifs de travaux. Il est proposé de retenir les travaux suivants pour le programme 2021 et de solliciter une subvention du département:

Pontage fissure :	2 500.00
Fleur de lierre :	2 098.00
Le foret :	25 128.80
La côte :	18 811.00
Les esserts :	6 787.55
<b>TOTAL :</b>	<b>52 827.05 € HT</b>

#### Les Encognes :

Le projet préparé par l'ancienne équipe municipale a été présenté en commission voirie, des aménagements ont été proposés. La proposition finale du bureau d'étude a été validée par le maire et les adjoints et le marché a été publié le 4/12 avec deux lots : lot 1 : réseau, assainissement collectif + eaux pluviales, lot 2 : voirie. L'ouverture des plis est prévue le 8/01/21. Le bureau d'étude remettra son analyse le 25/01/2021. Le Conseil Municipal pourra délibérer sur les entreprises retenues le 27/01/2021.

Les esquisses du projet seront présentées dans le bulletin municipal de janvier.

Estimatif en € HT	Voirie	249 596.50
	Assainissement	147 500.00
	Eaux pluviales	70 000.00
	<b>TOTAL</b>	<b>467 096.50 +Maîtrise d'œuvre</b>
Subvention:	DETR 2020	64 820.80
(déjà accordées)	Enveloppe Territoriale	80 000.00
	Amende de police 2020	16 250.00
	Agence eau	38 250.00
	<b>TOTAL</b>	<b>199 320.80+ Maîtrise d'œuvre</b>
	<b>≠ à autofinancer</b>	<b>267 775.70</b>

Le Conseil Municipal approuve l'estimatif, autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et sollicite les subventions suivantes : amende de police 2021 pour l'aménagement du carrefour Beury + enveloppe territoriale 2021+ contrat ambition de la Région pour le travail sur le cheminement doux.

#### Enveloppe de solidarité 2021:

Une réflexion a été menée pour permettre d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment scolaire et d'améliorer le confort thermique (surtout en été, problème de surchauffe). Plusieurs fenêtres ont déjà été changées en 2020. En complément, il est proposé de demander une aide sur les travaux suivants : ajout d'impostes oscillo-battants sur plusieurs fenêtres de la façade Sud de l'école avec grilles de sécurité, modification du puits de lumière du couloir en fenêtre oscillo-battantes avec grille pour permettre de créer un courant d'air et rafraîchir les classes en été. Changement des fenêtres et de la porte dans la classe d'Olivier, ajout de rideaux occultants anti-feu dans la classe de Delphine, remise à neuf des moteurs et des store anti-chaaleur de la façade Sud de l'école.

Devis Cizeron	15 430.00
Devis Profession Menuisier	4 785.00
Devis Boyer (rideaux)	1 468.61
Devis Boyer (moteur)	2 674.22
<b>TOTAL</b>	<b>24 357.83 € HT</b>

Rappel : une subvention a été demandée au titre du plan de relance de la région pour des travaux d'aménagements d'aire de loisirs au Plants estimés à 37 227.32 € HT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les projets et demandes de subvention ci-dessus énoncés.

## **II DM4, subvention aux associations et Débat d'Orientation Budgétaire**

Le conseil Municipal approuve la DM n°4 tel que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2183-113 : Mise en réseau informatique		3 387.92 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>3 387.92 €</b>		
D 2315-43 : TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE	2 000.00 €			
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>2 000.00 €</b>			
R 1328-113 : Mise en réseau informatique				1 387.92 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>				<b>1 387.92 €</b>
<b>Total</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>3 387.92 €</b>		<b>1 387.92 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 387.92 €</b>		<b>1 387.92 €</b>

Monsieur le Maire rappelle aux élus les subventions habituellement accordées et présente les demandes reçues.

Il est décidé d'accorder une aide exceptionnelle à la société de Chasse de Chandon qui n'a pu organiser aucune manifestation cette année. L'association Saint Vincent de Paul ne s'adresse plus à tout le canton, mais uniquement aux charliendins, il ne sera donc plus versé de subventions. Les autres subventions sont accordée à l'identique des années précédentes.

<b>ORGANISMES</b>	<b>Propositions 2020</b>
Sou des écoles	200,00 €
Soutien des activités extra-scolaires	2 370,00 €
Secours Populaire ou Secours Catholique (1 an sur 2)	Secours populaire 230 €
Association de Chasse de Chandon	150,00 €
Croix rouge	150,00 €
Restos du cœur	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 550 €</b>

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire auparavant obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, s'impose désormais aux communes de plus de 1000 habitants. Monsieur le Maire demande donc aux conseillers leur avis sur les estimatifs de travaux précédemment évoqués et les projets à inscrire au budget 2021. Il est fait un point sur l'endettement de la commune et rappelle que d'ici la fin du mandat, il faudra entamer une réflexion sur la garderie, dernier bâtiment non rénové de l'école.

## **III Modification du tableau des emplois**

Afin de permettre l'avancement d'un agent, il est proposé de supprimer un poste d'agent technique à l'école et d'ouvrir à la place un poste d'ATSEM. Mme Martine GAY déjà en poste est éligible à ce grade (elle est titulaire du CAP petite enfance et à l'ancienneté nécessaire). Cela permettra d'avoir deux ATSEM titulaires au sein de l'école (obligation réglementaire d'avoir au moins un agent titulaire du grade d'ATSEM).

## **IV Plan de sauvegarde communal**

Route des Encognes :

Monsieur Alain BOLERY présente le travail de la commission PCS qui a mis à jour le plan existant et réparti entre les nouveaux élus les différentes actions à mener en cas d'activation du PCS.

Pour rappel : la commune dispose d'un PCS car une partie de la commune est en zone inondable (secteur pont de pierre).

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise à jour du PCS qui sera transmis aux partenaires

réglementaires.

### **V Questions diverses**

Suite aux observations du contrôle de légalité, les délibérations 01-2020-27 et 01-2020-28 sont corrigées.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement présenté le 28/10/2020 et remis à chaque conseiller avec sa convocation.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à céder à Monsieur Monnet une portion de terrain communal aux plans selon l'esquisse ci-jointe (tracé rouge) au prix du terrain agricole sous réserve de l'avis du service des domaines ; les frais de bornages et d'actes seront à la charge de l'acquéreur.



Monsieur le Maire présente l'Info Chandon rédigé par la commission communication qui sera distribué début janvier 2021.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le CCAS n'ayant pu organiser son habituel repas de ainés cette fin d'année à envoyer aux plus de 70 ans une carte de vœux illustrées par les enfants de la garderie et, pour les 80 ans et plus, un bon d'achat de 15,00 € pour les personnes seules et 20.00 € pour les couples, valable chez les commerçants « Charlieu ma boutique ». Il est rappelé que les personnes en difficulté peuvent solliciter le CCAS pour une aide alimentaire ponctuelle.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le rapport annuel de l'observatoire fiscal et financier intercommunal est disponible pour lecture en mairie.

Madame Claudette TRONCY demande s'il est possible d'ajouter des bandes réfléchissantes sur les nouveaux pots de fleurs de la place de l'église et sur la banane aux plants. Cette demande sera transmise aux services techniques. Elle signale également que la porte de l'église a besoin d'être repeintes et suggère l'organisation de « corvées » collectives par exemple pour ce genre de petits travaux. Elle signale également que le clocher ne sonne plus. Monsieur le Maire rappelle que le clocher doit être remonté manuellement tous les 4 à 5 jours, Monsieur DAMAS, l'actuel remonteur, a eu des problème de santé qui ne lui ont pas permis d'assurer sa mission ces derniers temps, Jean-Pierre BONAFINI et Michel GAY ont été sollicités pour lui venir en aide et envisager un passage de relai à moyen terme.

Plusieurs conseillers soulignent la qualité du travail de décoration réalisé par les agents pour les fêtes de fin d'année.

Prochain CM mercredi 27 janvier 2021 à 20h30.